

Association syndicale de Denneville-plage (ASDP)



Tous unis pour notre littoral !

Le syndicat de l'ASDP est heureux de vous convier à l'assemblée générale de notre association :

le samedi 3 août 2019 à 17 heures

à la salle Saint Hélier (derrière l'église du bourg).

L'ordre du jour de cette assemblée générale est le suivant :

- désignation d'un Président de séance, d'un scrutateur et d'un secrétaire de séance ;
- rapport d'activité 2018/2019 (vote) ;
- Perspectives 2019/2020 (vote) ;
- Intervention de M ADE, Maire Adjoint de Portbail sur Mer, sur les orientations de la commune nouvelle en matière de protection du littoral ;
- rapport financier 2018/2019 (vote) ;
- budget 2019/2020 (vote) ;
- Proposition d'une solution de protection en cas d'intempéries.
- renouvellement du Syndicat (vote).

Les candidats au syndicat sont invités à se faire connaître par mél auprès du Président avant le 15 juillet.

En application de l'article 14 de nos statuts (*chaque membre a un nombre de voix proportionnel à sa base de contribution aux charges de l'association*) :

- les adhérents de 1ère ligne (à jour du paiement de leur cotisation 2018-2019 à l'association à hauteur de 200 euros) auront chacun 20 voix ;
- les adhérents de 2^e ligne (à jour du paiement de leur cotisation 2018-2019 à l'association à hauteur de 50 euros) auront chacun 5 voix ;
- les adhérents des autres lignes (à jour du paiement de leur cotisation 2018-2019 à l'association à hauteur de 30 euros) auront chacun 3 voix.

Un carton de couleur correspondant à votre nombre de voix vous sera remis à l'entrée de la salle, lors de l'émargement.

En cas d'impossibilité pour vous de participer à l'assemblée générale, vous avez la possibilité de vous faire représenter **en donnant un pouvoir à un mandataire (pouvoir ci-joint)**. Merci, ou de donner ce pouvoir directement à votre mandataire, ou de l'adresser par :

- mél au Président de l'ASDP (president@adsp.ovh)
- courrier comme indiqué sur le formulaire de pouvoir joint

Note importante : notre site (<https://adsp.ovh/>) vous permet de connaître les dernières activités de l'ASDP (éditorial du Président, lettres d'information, dernières nouvelles, etc.).

Au plaisir de vous retrouver.

Pour le Syndicat,
Antoine Billet
Président de l'ASDP.

POUVOIR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

Je soussignépropriétaire à

l'adresse suivante

et membre de l'Association syndicale de Denneville-plage (**ASDP**), donne pouvoir à

M....., membre de l'ASDP, pour

voter en mon nom les résolutions mises au vote au cours de l'assemblée générale de l'ASDP

le samedi 3 août 2019.

Fait àle

Signature précédée de « **Bon pour pouvoir** » :

Ce pouvoir, **signé**, doit être envoyé au Président de l'ASDP : president@asdp.ovh

ou par courrier à : **Association syndicale de Denneville Plage**

c/o Mairie de Denneville, 3 La Grande Rue, 50580 DENNEVILLE.